

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mai 2026

RÉDUIRE LES RISQUES SANITAIRES LIÉS AUX CONTAMINATIONS AU CADMIUM
DANS L'ALIMENTATION - (N° 2839)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 15

AMENDEMENT

présenté par
M. Le Fur, M. Ray et M. End

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la mesure où le Gouvernement a initié un processus visant à abaisser le seuil national de 90 mg/kg au niveau européen de 60 mg/kg, dans le cadre d'une trajectoire progressive, il convient de ne pas créer une spécificité française qui pourrait mettre en difficulté nos agriculteurs.

Surtout, dans un contexte de contraintes d'approvisionnement, une réduction trop rapide des seuils conduirait à exclure une part significative des engrais phosphatés disponibles sur le marché. Ces intrants étant essentiels au maintien des rendements, une telle mesure fragiliserait les exploitations agricoles et la souveraineté alimentaire.